

# Synthèse Atelier Fédérateur #2

Poursuite de la concertation  
06.04.2017 / Oiron



# Sommaire

---



---

## p.4 Avant-propos : les enjeux du Sodavi et du deuxième Atelier fédérateur

---

## p.6 Ouverture de l'Atelier

- Carine Guimbard, Directrice du Château d'Oiron - Centre des Monuments Nationaux
- Sophie Brossais, Directrice du Centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars
- Christiane Babin, Maire d'Oiron
- Patrice Pineau, Maire de Thouars
- Esther Mahiet-Lucas, Conseillère Départementale des Deux-Sèvres, co-Présidente de la commission en charge de la culture et de la vie associative
- Nathalie Lanzi, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine, en charge des sports, de la jeunesse, de la culture et du patrimoine

---

## p.10 Présentation globale de la démarche du Sodavi

- Luc Trias, chef du service Développement artistique et culturel, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

---

## p.13 L'enquête lancée dans le cadre du Sodavi : portrait express des répondants

- Cyrielle Périlhon et Thomas Vriet, chargés d'observation à L'A - Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine

---

## p.17 Synthèse des préconisations de l'axe de travail "la Place de l'artiste" par les rapporteurs des chantiers thématiques

- Faire reconnaître la valeur du travail de l'artiste dans toutes ses dimensions, par Frédéric Lemaigre, artiste et directeur artistique de l'agence Captures
- Renforcer la formation des artistes par la coopération de l'ensemble des acteurs des arts visuels, par Christine Graval, coordinatrice de Consortium Coopérative ; Blaise Mercier, directeur de la Fabrique Pola ; et Irwin Marchal, artiste
- Proposer des outils concrets, utiles au développement du parcours professionnel de l'artiste, par Pascale Gadon, artiste plasticienne, et Sophie Brossais, directrice du Centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars
- Renforcer l'équité territoriale, par Catherine Texier, co-directrice du FRAC-Artothèque du Limousin
- Échanges avec les participants

---

## p.30 Conclusion d'étape sur l'axe "la Place de l'artiste"

- Éric Correia, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine délégué à l'économie créative, l'innovation et les droits culturels

---

## p.32 Synthèse des trois workshops de l'axe "Développement territorial"

- **Workshop 1** : Le développement intra-secteur. Comment développer le secteur des arts visuels à toutes les échelles du territoire ? Comment faire émerger une scène artistique régionale ? Comment structurer une filière des arts visuels ?
- **Workshop 2** : Le développement de connexions entre les arts visuels et les autres secteurs du développement territorial - économie, tourisme, éducation, enseignement supérieur et recherche, logement, transport...
- **Workshop 3** : Arts visuels et citoyenneté. Quels rôles pour les acteurs des arts visuels dans le développement du lien social ? Comment favoriser les modes de participation des citoyens ?

---

## p.38 Post scriptum : le calendrier des réunions des chantiers thématiques 2017 de l'axe "Développement territorial"

# Avant-propos : les objectifs du Sodavi et du deuxième Atelier Fédérateur

**Le Sodavi - Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels est une démarche de concertation initiée de manière conjointe par l'État (Drac Nouvelle-Aquitaine – Ministère de la Culture), la Région Nouvelle-Aquitaine et les trois réseaux d'art contemporain du territoire : Cartel, CINQ,25 et Fusée.**

L'objectif du Sodavi est simple : construire ensemble un plan d'actions pour favoriser durablement la place des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. Les préconisations issues de cette concertation élargie à tous les acteurs qui souhaitent se mobiliser permettront, en particulier, la structuration du secteur des arts plastiques et visuels de notre Région.

Cette mobilisation de tous permettra également :

- D'approfondir les échanges et la connaissance mutuelle entre les acteurs et les collectivités publiques participantes.
- De favoriser les interactions entre le secteur des arts plastiques et visuels et toutes les composantes de l'économie créative.
- D'élaborer et de hiérarchiser les objectifs et modalités des politiques publiques relatives à ce secteur ; de générer des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité.
- De contribuer à la réflexion sur les politiques publiques dans le domaine des arts plastiques et visuels, notamment celles portées par l'État en région et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Deux axes de travail prioritaires sont successivement proposés durant la démarche : **le parcours de l'artiste et le développement territorial**. Ces axes seront nourris au fil des rencontres, des réflexions et de l'avancée des chantiers.

Dans ce cadre, **le premier Atelier Fédérateur, organisé le 22 novembre 2016 à Périgueux**, avec le soutien du Conseil départemental de la Dordogne

et de l'Agence culturelle, a rassemblé plus de 200 personnes venues de toute la Région : artistes, représentants de structures d'art contemporain et de collectivités.

Construit autour du thème de la place de l'artiste, il a traité tout particulièrement des enjeux suivants : l'économie de l'artiste, la relation entre l'artiste et le territoire, l'intégration de l'artiste dans un écosystème professionnel et créatif.

Cette rencontre a permis de faire émerger collectivement, par des temps de travail en petits groupes et des temps de restitution en plénière, les problématiques fortes de la réflexion qui sera menée tout au long de l'année 2017.

**Vous trouverez dans les pages qui suivent ainsi que sur [www.sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://www.sodavi-nouvelleaquitaine.org) :**

- L'ensemble des informations présentant le Sodavi Nouvelle-Aquitaine : sa gouvernance, ses objectifs, son calendrier ainsi que les modalités de participation proposées.
- Une synthèse des échanges qui ont eu lieu à Périgueux le 22 novembre dernier.
- Le calendrier prévisionnel des prochains rendez-vous publics, appelés chantiers thématiques. Ces rendez-vous, qui ont pour but d'approfondir la réflexion lancée sur chacun des éléments de travail identifiés collectivement lors du deuxième Atelier Fédérateur et d'aboutir à des préconisations partagées, appellent à la participation de toutes et tous.

**Les acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine se mobilisent, rejoignez le mouvement !**



# Ouverture de l'atelier

## Intervention de

### Madame Carine Guimbard

Directrice du Château d'Oiron -  
Centre des Monuments Nationaux

Au sein de notre établissement, le Centre des Monuments Nationaux, le Château d'Oiron bénéficie d'une position singulière. Ce lieu patrimonial est sauvegardé dans un lien étroit avec l'art contemporain, le village d'Oiron et ses habitants, depuis plus de 25 ans maintenant. Nous sommes particulièrement attentif lors de la programmation d'événements au dispositif collaboratif mettant en relation les acteurs du territoire et les pratiques contemporaines, nous travaillons étroitement avec les habitants, les commerçants, l'association «Les amis d'Oiron», l'école du village, la maison de retraite, dans la lignée des actions historiques menées par Raoul Marek et par Christian Boltanski, de manière à ce que Oiron reste encore aujourd'hui un territoire d'expérimentation pour tous ceux que nous invitons : artistes, commissaires, étudiants.

Cela demande une implication forte de toute notre équipe, de notre équipe d'accueil et de notre équipe administrative. Chacun est régulièrement impliqué dans tous les projets artistiques pour mettre en lien les artistes invités et les habitants, à différents niveaux. Nous nous engageons également à développer une politique économique assez forte, en étant en étroit lien avec les commerçants et les différents acteurs locaux. Et c'est également un axe que nous privilégions dans le travail avec les artistes. Nous mettons en place de nombreux partenariats avec d'autres structures culturelles, notamment celles de la ville de Thouars et plus particulièrement avec Sophie Brossais, avec qui nous avons travaillé pour mettre en place cette journée.

Je remercie l'artiste Edith commissaire, qui a été invité par Marie Cantos et Marilyne Roblado, commissaires de l'exposition que vous avez peut-être eu le temps de voir, «Architecture du paysage», qui nous a

proposé ce matin une performance venant compléter le propos initial.

Souhaitant rester brève, je vous souhaite une belle journée parmi nous. Nous restons tous à votre disposition pour des éclairages historiques ou contemporains tout au long de cette journée.

## Intervention de

### Madame Sophie Brossais

Directrice du Centre d'art la Chapelle  
Jeanne d'Arc à Thouars

Je vais être très brève puisque Carine Guimbard a déjà dit beaucoup de choses. Je voudrais d'abord remercier toute l'équipe du Château d'Oiron qui nous accueille, et remercier tous les collègues, tous les artistes, qui sont présents aujourd'hui pour poursuivre les travaux du Sodavi. Y-a-t-il plus juste, plus propice lieu à recevoir le Sodavi Nouvelle-Aquitaine que ce lieu patrimonial dédié à l'art contemporain ?

Un partenariat existe depuis de nombreuses années entre Thouars et Oiron, entre les communes, autour de l'art contemporain mais pas seulement, entre le patrimoine aussi, qui est très important dans notre territoire nord Deux-Sèvres. Aujourd'hui, c'est une étape importante qui nous attend tous ; aussi soyez remerciés d'être venus tellement nombreux !

Je suis sûre que les travaux de ce jour seront inspirés par ce lieu unique qui est un lieu de création. C'était aussi important pour nous, en tant qu'organisateur, de vous accueillir dans une structure qui soit dédié aux arts visuels, à l'art contemporain en particulier.

À Périgueux, lors du premier Atelier fédérateur, nous avons parlé de la complicité qui nous réunissait depuis la mise en œuvre des travaux, et je voudrais dire aujourd'hui que cette complicité se transforme en force, en force de concertation et en force de proposition également.

## **Intervention de** **Madame Christiane Babin** Maire d'Oiron

Bonjour à tous et bienvenue à Oiron. Je vais vous présenter rapidement notre petite commune qui est située au nord est des Deux-Sèvres, limitrophe avec la Vienne, aux confins de la Nouvelle-Aquitaine. Une commune composée de quatre villages avec 967 habitants. C'est la seule commune du territoire thouarsais à être homologuée «Petite cité de caractère» depuis 2013. Vous avez pu remarquer en arrivant sur Oiron la grande plaine d'un côté, le parc du Château de Oiron de plus de 600 hectares, la vallée de la Dive ainsi que des vignes.

Le territoire est occupé depuis la préhistoire, mais je vais passer toutes ces étapes pour arriver à la famille Gouffier, qui a acquis les terrains d'Oiron au XVI<sup>e</sup> siècle. Les Gouffier sont à l'origine du château et de la collégiale. Un autre personnage important pour notre commune est Madame de Montespan, qui est venu se réfugier à Oiron quand elle a quitté la cour, qui a fondé l'hôpital de «La Sainte Famille» à Oiron, aujourd'hui converti en EHPAD de 150 lits. Nous avons un patrimoine important, mais nous avons aussi un petit village qui a la chance d'avoir encore beaucoup de commerces, des services de santé et un tissu associatif important.

Lors de la création du Château de Oiron en lieu d'art, les villageois ont participé à la réalisation d'œuvres tel que la salle à manger de Raoul Marek ou la Galerie des Portraits de Christian Boltanski. Depuis plusieurs années une collaboration s'est instaurée entre le village et le château, à l'occasion de différentes manifestations, avec l'implication des associations locales : le festival «FanfOiron», mais aussi «Milles et une scènes» aujourd'hui disparu. L'association des amis d'Oiron mène des actions en rapport aussi bien avec le patrimoine qu'avec l'art contemporain.

En 2007, l'exposition «EcoSystème» de Mohamed Bourouissa a été installée au château et également dans le village. Des habitants et des commerçants se sont accaparés les œuvres des différents artistes, en les installant dans leur maisons ou dans leurs commerces. Le visiteur était invité à parcourir les rues du village, à frapper aux portes, pour que les hôtes leur fasse découvrir l'œuvre installée chez eux. Ce fut un moment d'échange et de rencontre. Lors de la pro-

chaine exposition, cette collaboration s'étendra avec les interventions de l'artiste auprès des enfants de l'école et des pensionnaires de la maison de retraite. Cette collaboration commencée en 1993 est devenue incontournable pour Oiron. Je remercie tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

## **Intervention de** **Monsieur Patrice Pineau** Maire de Thouars

Je vous remercie de m'avoir invité à cette journée importante, à cette journée de réflexion. Je ne parlerais pas du patrimoine exceptionnel de la commune de Thouars, mais je pourrais vous parler longtemps de sa politique culturelle, notamment en termes d'art contemporain et de création. Aujourd'hui, nous sommes dans un débat national démocratique important et vous avez pu tous constater la part exceptionnellement mince qui est donnée à la politique culturelle. Personnellement je regrette que la culture ne soit pas au premier rang du débat politique, puisque la culture participe à notre vie quotidienne. Evidemment, elle contribue à nous enrichir personnellement, collectivement, à apprendre des choses, à avoir du plaisir, de la joie et c'est déjà essentiel dans notre vie. Et puis elle a aussi une capacité à lier les humains, les uns avec les autres, sur nos territoires en particulier à créer ce vivre ensemble, ce lien social qui est indispensable. La culture représente aussi un poids économique important dans notre pays, ne serait-ce que par les emplois qu'elle représente.

Cette journée est importante puisque nous sommes tous réunis ici aujourd'hui, artistes, structures culturelles, collectivités, élus, établissements de formation, pour échanger sur la place que l'artiste peut avoir dans notre organisation politique et territoriale, et sur la manière dont la création contemporaine peut contribuer à l'organisation des territoires et à leur développement.

Je pense que l'artiste apporte à la réflexion politique un regard différent, un regard que les élus n'ont pas en termes de créativité et de sensibilité, en termes d'émotion. La politique il faut la faire avec la tête, avec la raison, avec les budgets, avec les finances, mais aussi avec la sensibilité et avec les émotions. C'est donc important de voir comment les artistes sont associés à cette réflexion sur les territoires. Ici, dans le Thouarsais, nous avons un bel exemple de

réussite en la matière avec la participation du château d'Oiron et du Centre d'Art de la Chapelle Jeanne D'Arc à Thouars, à une commande publique. Ce projet, qui est porté par le syndicat mixte de la Vallée du Thouet, associe de nombreux artistes, établissements et d'étudiants.

L'artiste peut susciter le dialogue, le débat entre les citoyens eux-mêmes. L'artiste a une place particulière à jouer pour susciter la réflexion, interpeller les élus mais aussi les citoyens, les amener à débattre, à réfléchir. L'artiste doit avoir une place incontournable et incomparable dans la politique d'un territoire, mais aussi dans un territoire plus large qui peut être un département, une région, voir au niveau national et même planétaire, puisque l'on peut échanger au niveau des différentes cultures.

J'ai été très ému lorsque récemment, lors d'une réunion avec les associations caritatives locales, le conservatoire de musique et de danse du Thouarsais interprétant des mazurkas, j'ai vu les jeunes Africains accueillis à Thouars en ce moment, se trémousser sur leurs sièges. Dans le même temps, nos plus jeunes concitoyens s'emparent eux aussi des musiques venues de Bamako. Ces échanges culturels nous lient tous. Vous avez bien raison de travailler sur ce très beau sujet.

### **Intervention de Madame Esther Mahiet-Lucas**

Conseillère Départementale des Deux-Sèvres,  
co-présidente de la commission en charge de la  
culture et de la vie associative

Le département des Deux-Sèvres est ravi d'accueillir la seconde étape du Sodavi Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, vous aurez l'occasion de découvrir le château d'Oiron, le Centre d'Art La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars et le CACP La Villa Pérochon de Niort, trois lieux patrimoniaux que l'art contemporain et la photographie font vivre.

Aux côtés d'autres partenaires publics, le département soutien ces trois structures qui reposent sur des projets artistiques ambitieux et sur une diversité de formes d'interventions. La diffusion artistique, bien sûr, mais aussi le soutien à la création et un important travail envers les publics. C'est par la diversité de ses formes d'intervention que se matérialise l'inscription des structures sur le territoire et c'est, je crois, le sujet

de vos débats pour les semaines à venir.

Le département sera donc à l'écoute des orientations et des propositions qui émaneront de vos journées d'échanges. Je remercie les associations Car tel, CINQ,25 et Fusée pour l'organisation de cette concertation, l'équipe du château d'Oiron et Carine Guimbard pour l'accueil de ce deuxième Atelier fédérateur.

### **Intervention de Madame Nathalie Lanzi**

Vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine,  
en charge des sports, de la jeunesse, de la culture  
et du patrimoine

Avec Eric Correia, qui est en charge de la filière de l'économie créative, nous menons ensemble une politique volontariste à l'échelle de la Région. Aujourd'hui, le budget de la culture est sanctuarisé car nous nous sommes battus pour qu'il n'y ait pas de baisse des crédits, en marquant notre position et notre posture à l'égard des politiques culturelles.

Lors de la conférence territoriale à Limoges, nous avons pu débattre et échanger sur la manière dont envisager la culture à l'échelle de la Région, avec le soutien de l'État, des collectivités et de l'ensemble des associations. Nous souhaitons co-construire nos politiques culturelles et c'est ce même objet qui nous réunit aujourd'hui : co-construire avec les artistes et l'ensemble du monde de la culture.

Puisque 80 % de notre région est rurale, la culture en milieu rural est essentielle. Elle est l'un des fondements de l'aménagement du territoire, à travers ces lieux d'art contemporain qui, comme Oiron, maillent le territoire au profit de l'ensemble de nos concitoyens. Je salue la présence des directeurs et directrices de ces structures qui œuvrent en faveur de cette politique avec l'ensemble des artistes.

Je résume : un maillage culturel important, la volonté de travailler avec vous, cette belle journée de co-construction de nos politiques, notre besoin réciproque. La Région considère que la culture est indispensable et nous la défendons. Nous sommes fiers de la culture qui se fait grâce à vous, sur l'ensemble de la grande Région.





# Présentation globale de la démarche du Sodavi

## Par Monsieur Luc Trias

Chef du service Développement artistique et culturel,  
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Cette présentation est reprise ici sous forme d'infographie, disponible en téléchargement sur le site [sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://sodavi-nouvelleaquitaine.org).



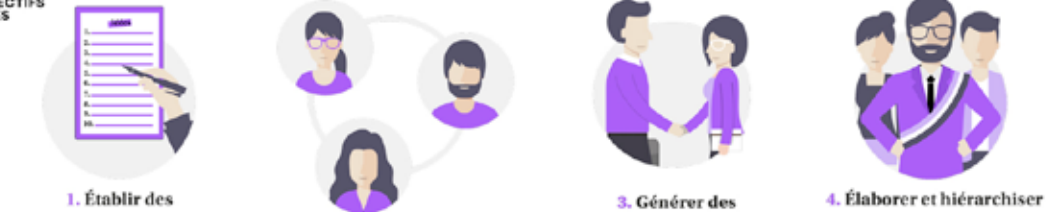
**Sodavi**  
Nouvelle-Aquitaine

## Construire le développement des arts visuels

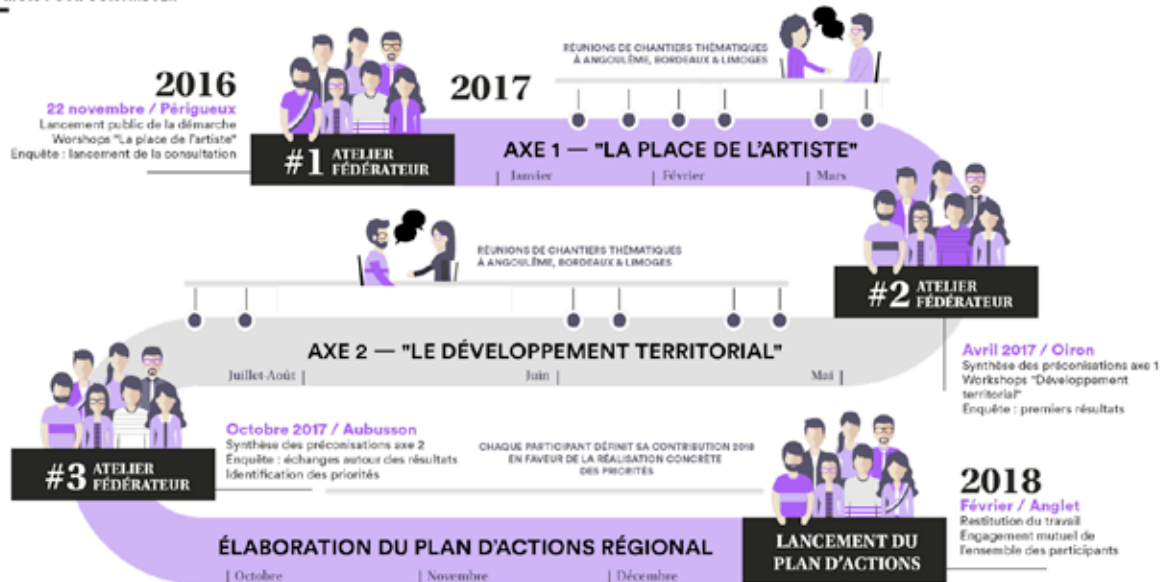
### DES MODES DE PARTICIPATION PLURIELS

- 
- 1. La concertation & mobilisation des acteurs des arts visuels**  
Lors d'ateliers fédérateurs et de chantiers thématiques
  - 2. Une enquête auprès des artistes & des structures**  
Réalisée en partenariat avec LA, agence culturelle
  - 3. Une commande publique**  
Un projet concret au cœur de nos métiers et de nos missions

### DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- 
- 1. Établir des préconisations de développement du secteur**
  - 2. Structurer ce secteur**
  - 3. Générer des coopération entre les acteurs**
  - 4. Élaborer et hiérarchiser des objectifs de politiques publiques**

### 14 MOIS POUR CONTRIBUER



### UNE GOUVERNANCE HORIZONTALE

Le Sodavi est initié par le Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et les 3 réseaux d'art contemporain du territoire



**Un comité de pilotage**  
Qui valide les étapes de la démarche et est le garant de son bon déroulement

**Un comité technique**  
Soutenu par un coordinateur et une assistante qui assurent la mise en œuvre opérationnelle

### CHIFFRES CLÉS

**14 mois**  
pour contribuer

**2** axes de travail  
**3** ateliers fédérateurs  
**6** chantiers thématiques

**12** départements concernés

**1** commande artistique  
**1** enquête  
**1** démarche ouverte à tous !

Plus d'informations  
[www.sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://www.sodavi-nouvelleaquitaine.org)



Sodavi Nouvelle-Aquitaine  
Atelier Fédérateur #2  
06.04.2017 / Château d'Oiron (79)

# L'enquête : portrait express des répondants

Cyrielle Perilhon et Thomas Vriet

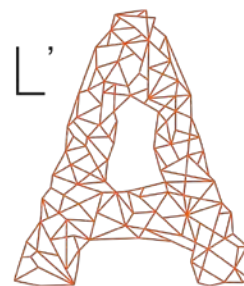
## À propos de l'enquête

Les partenaires initiateurs du Sodavi ont fait appel au pôle Observation-ressources de L'A.\* afin de co-construire une étude sur les arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. Deux questionnaires ont été mis en ligne sur le site du Sodavi Nouvelle-Aquitaine de janvier à mars :

- L'un, destiné aux artistes, s'intéressait à leurs parcours, aux difficultés rencontrées comme aux aspects favorables à leurs pratiques, à leurs activités, tranches de revenus et aux liens qu'ils entretiennent avec le territoire et ses différents acteurs.
- L'autre, destiné aux structures (et indépendants) du territoire, interrogeait leur vision de l'avenir du secteur, les liens tissés avec les artistes, les territoires et l'ensemble des acteurs avec qui elles collaborent, l'emploi et l'économie, ainsi que le détail de leurs activités.

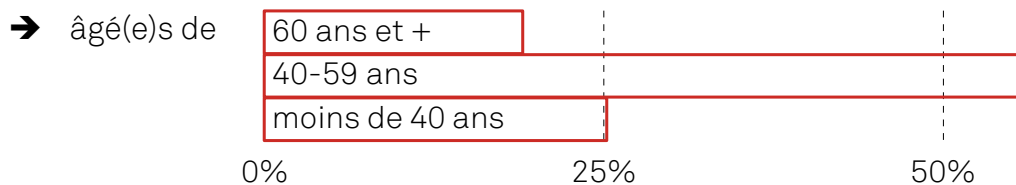
Le comité de suivi travaille à l'analyse globale des résultats et à une synthèse qui sera présentée lors de l'Atelier Fédérateur #3 en octobre.

*\*L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, basée à Poitiers, est co-financée par l'État et la Région pour des missions d'accompagnement, d'observation et de concertation.*  
[www.culture-poitoucharentes.fr](http://www.culture-poitoucharentes.fr)

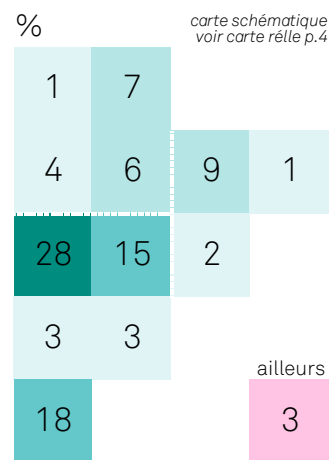


AGENCE  
CULTURELLE  
NOUVELLE-AQUITAINE

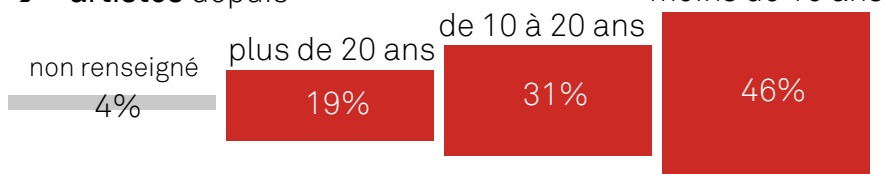
226 artistes ont répondu au questionnaire,



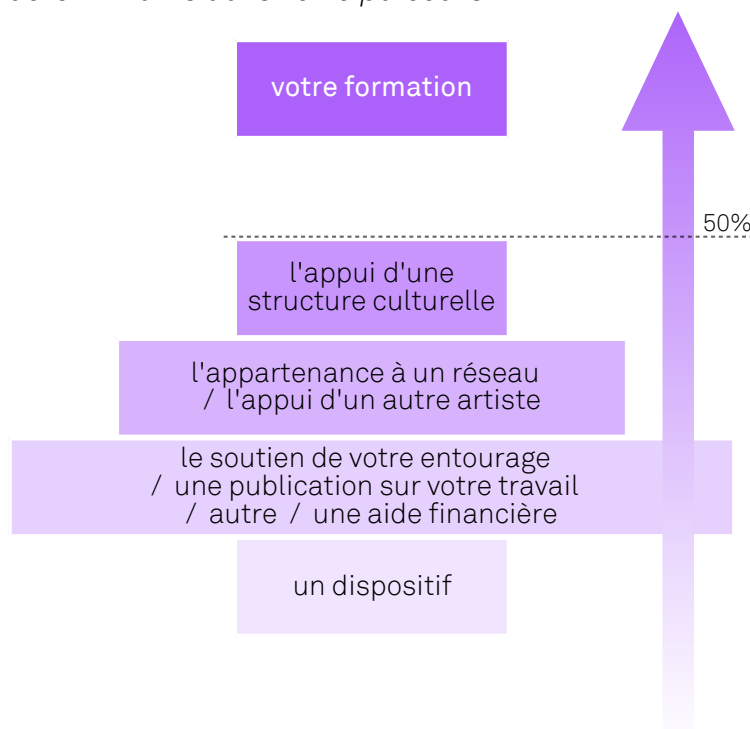
→ habitant les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine,



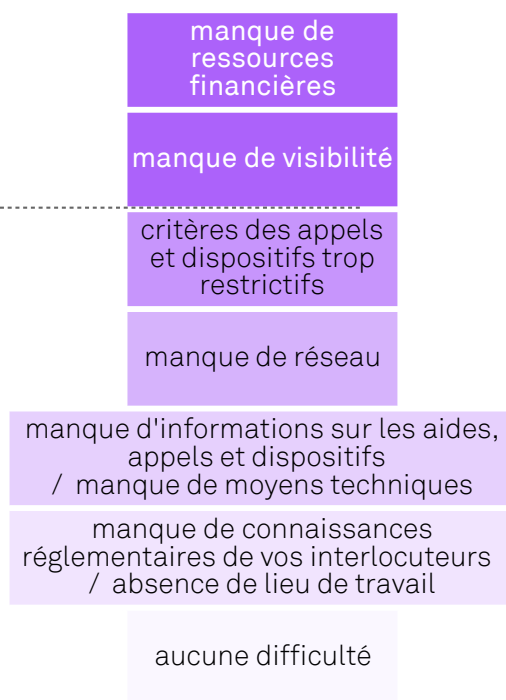
→ artistes depuis



« Quels facteurs ont été favorablement déterminants dans votre parcours ? »\*

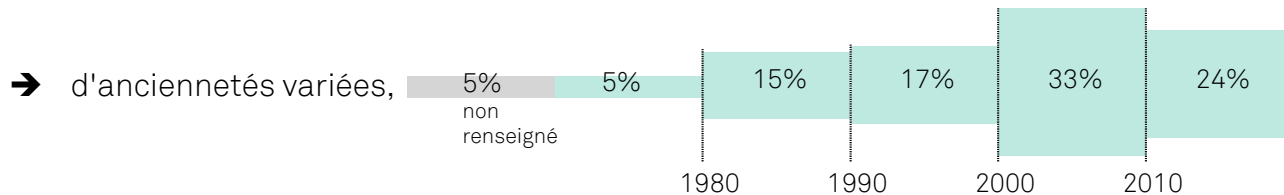


« Rencontrez-vous des difficultés aujourd'hui ? »\*

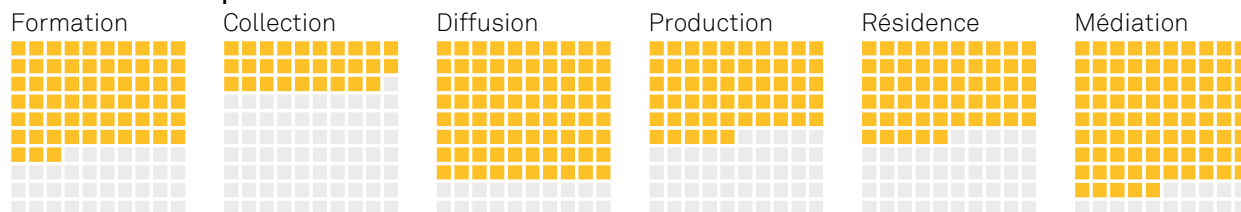


\*Fréquence de sélection des 9 items proposés aux questions 1 et 3.

## 92 structures ont répondu au questionnaire,

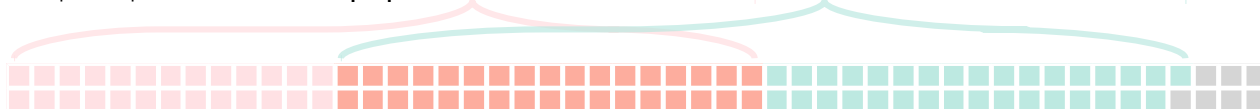


→ aux **activités plurielles et combinées** :



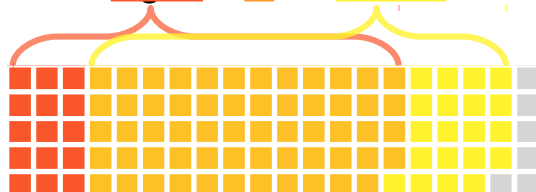
→ Une **activité arts visuels exclusive ou majoritaire** pour 4 structures sur 5,

→ qui repose sur une **équipe salariée** et/ou du **bénévolat**.



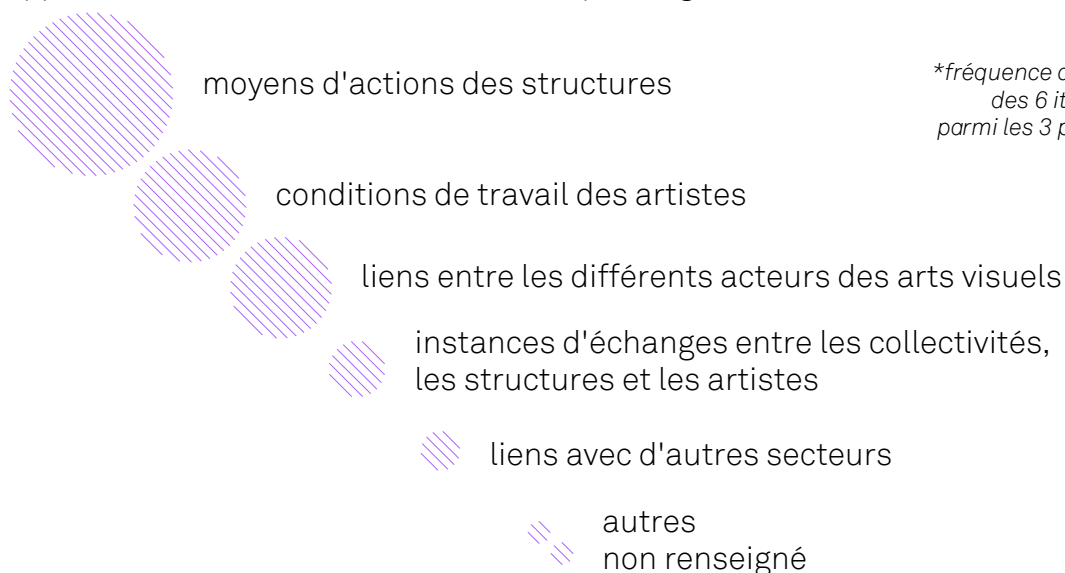
→ Réparties dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine, %

→ ces structures travaillent **avec des artistes de la région et d'ailleurs**.



10	10		
9	3	14	3
24	7	5	
1	1		
11			2
			ailleurs

« Selon vous, sur quels aspects devrait porter le développement du secteur des arts visuels au plan régional ? »\*



## Points de repères régionaux\*

→ 5,9 millions d'habitants (= 9% de la population française)

70% dans les 25 grandes aires urbaines

67% dans une ville de moins de 10 000 habitants

→ 70 habitants au km<sup>2</sup> (84 036 km<sup>2</sup>)

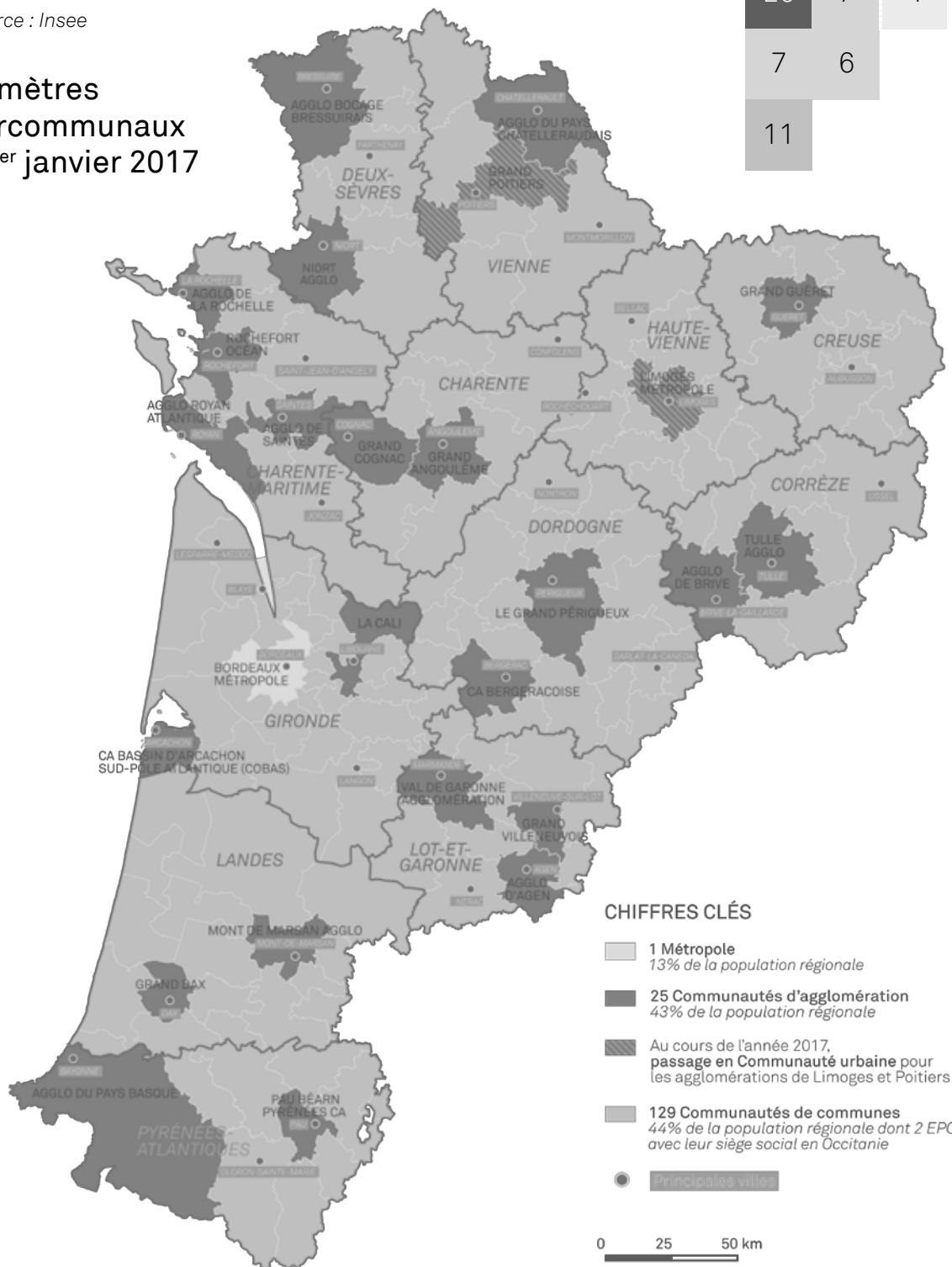
→ 2,3 millions d'emplois (dont 305 000 non salariés)

source : Insee

population dép. %

6	7		
11	6	6	2
26	7	4	
7	6		
11			

## Périmètres intercommunaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017



\* plus de repères (carte des aires urbaines, emploi culturel...) dans 20 notions et chiffres clés du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine, carte extraite de L'Affût avril-juin 2017 (dossier « Politiques culturelles et territoires – réalités et perspectives »), disponibles dans la base documentaire de L'A. : [www.culture-poitoucharentes.fr/base-documentaire](http://www.culture-poitoucharentes.fr/base-documentaire)



# Synthèse des préconisations de l'axe de travail "la Place de l'artiste" par les rapporteurs des chantiers thématiques

**De janvier à mars, plus de 350 personnes, venant de tous les départements de la région, ont contribué aux 7 réunions de Chantiers thématiques organisées à Bordeaux, Poitiers, Angoulême et Limoges.**

Chaque réunion, animée par les membres des réseaux Cartel, CINQ,25 et Fusée, a permis la production collective de préconisations sur les thèmes suivants :

- Faire reconnaître la valeur du travail de l'artiste dans toutes ses dimensions
- Proposer des outils concrets, utiles au développement du parcours professionnel de l'artiste
- Renforcer l'équité territoriale
- Faire de la création une force du territoire
- Identifier, collecter et valoriser les ressources régionales des arts visuels
- Asseoir l'artiste au cœur d'une filière des arts visuels
- Renforcer la formation des artistes par la coopération de tous les acteurs

Les synthèses, chantier par chantier, sont disponibles dans leur intégralité sur le site [sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://sodavi-nouvelleaquitaine.org)

# Faire respecter les droits des artistes et améliorer leurs conditions de travail et de vie

**Par**  
**Frédéric Lemaigre**

Artiste et directeur artistique de l'agence Captures

## Rappel

**Des artistes ont été associés à la co-animation des réunions et Laëtitia Bourget, artiste plasticienne participant aux activités de la FRAAP et du CAAP pour un "État des lieux" sur la question du statut de l'artiste et pour les négociations en cours est également intervenue.**

**Benoît Pierre, artiste plasticien membre du collectif Acte, a remis aux initiateurs du Sodavi (DRAC, Région et les 3 réseaux Cartel, CINQ,25 et Fusée) un manifeste co-signé par 32 artistes de Poitiers et de ses alentours, qui se sont réunis suite au premier Atelier fédérateur de Périgueux.**

## 1— L'artiste et son statut professionnel-Son travail, sa reconnaissance et sa valorisation économique

La reconnaissance de l'artiste en tant que professionnel peut-elle se satisfaire uniquement sur le critère de l'affiliation à la Maison des Artistes ?

Cette reconnaissance du travail de l'artiste passe par une revalorisation du métier permettant :

- d'évacuer l'idée répandue de l'artiste en marge de la société.
- d'informer tous les acteurs sur son travail concret : assurer la formation / information des acteurs culturels et des élus à la valorisation du travail des artistes.
- d'évaluer l'impact du travail de l'artiste dans la société.

- de reconnaître la qualité d'expertise de l'artiste (participation aux conseils d'administration des centres d'art et aux comités d'attribution des aides, et le faire intervenir dès le début d'un projet)
- de reconnaître le travail de l'artiste dans le secteur marchand (biens et services et marché de l'art) mais aussi faire reconnaître sa puissance symbolique.
- d'interroger la place de la création et de la créativité dans la société, de poser la question du sens (une société qui n'est pas créative meurt.)
- de rappeler l'interdépendance économique et l'importance du champ culturel (la crise de l'intermittence et les pertes que cela a généré dans l'économie de la ville d'Avignon).
- de créer des label "Territoires créatifs".

*Le travail d'un artiste, son activité, doit être reconnu comme une production ayant une valeur économique*

*Les activités annexes reconnues par l'Agessa / MDA ne devraient pas être réservées aux seuls affiliés.*

Actuellement, l'artiste doit justifier que ce qu'il produit est un travail, relevant de l'utilité publique pour bénéficier de soutien (des contreparties d'animations d'ateliers scolaires ou sociales lui sont fréquemment demandées). Il éprouve beaucoup de difficultés à s'inscrire dans un système ou une nomenclature. Ainsi, aujourd'hui, sa reconnaissance passe avant tout par une valorisation marchande dont il n'est pas maître et qui peut évoluer dans le temps.

## 2 — Faire respecter les droits des artistes

Il est aujourd'hui nécessaire de créer un cadre réglementaire, défini collectivement, (structures-artistes-institutions) avec des engagements réciproques.

Il est proposé que l'attribution de fonds publics soit conditionnée au respect des droits des artistes.

Il serait nécessaire d'écrire une charte d'engagement des acteurs.

Il faut développer la gratuité d'accès des artistes aux lieux de diffusion artistique.

## 3 — Les rémunérations : harmoniser la réglementation avec la réalité des pratiques

Certaines pratiques hybrides posent des problèmes de statuts et de référencement ou de différenciation entre ce qui relève d'une rémunération en droits d'auteur ou en salaire (par exemple : une scénographie en tant qu'artiste).

Les droits d'auteurs s'appliquent pour tous mais pas de la même manière selon les sociétés d'auteurs, dans le champ des arts plastiques avec la SAIF et l'ADAGP : deux fonctionnements et des barèmes différents. Il faut constituer et harmoniser ces barèmes, au niveau national et régional.

À un niveau national : la fusion de l'Agessa / MDA permettrait de faciliter les affiliations, alors que le travail des artistes est de plus en plus protéiforme et transdisciplinaire.

## 4 — Une coordination des administrations et des institutions - simplifier les démarches administratives

La formation des acteurs du secteur et dans les administrations sociales ou fiscales pose problème.

Face à la disparité de la formation des agents de l'URSSAF, des Impôts, de Pôle-Emploi, il s'agit de mettre en place une coordination des acteurs du secteur, d'identifier des interlocuteurs dans ces services et de créer ainsi des points relais artistes / services de l'État, de proximité et répartis sur le territoire régional.

## 5 — Outils, dispositifs, aides publiques existantes et prospectives

### Il existe deux types d'aides aux artistes :

- celles en direction des artistes provenant du ministère (DRAC) et des collectivités territoriales (Région, départements, villes),
- et les aides relevant du droit commun, comme le RSA, qui sont utilisées comme revenu de base et transitionnel, alors que ces revenus minimaux ne sont pas prévus pour cela au départ et que le niveau de qualification des artistes ne devrait pas relever de l'insertion.

### Aides institutionnelles existantes :

Les participants constatent leur connaissance incomplète des dispositifs publics en faveur des artistes.

- Un inventaire est réalisé notamment concernant celles de la DRAC, en évaluant leurs contraintes
- Concernant les aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, il est constaté qu'un portail commun renvoie pour le moment les demandeurs artistes ou structures en fonction de leur localité sur les dispositifs (soutiens et aides) des anciennes régions. Cette absence d'harmonisation conduit à des inégalités sur le territoire régional : telle bourse potentielle pour les artistes sur une partie du territoire n'existe pas sur une autre.

### Innovation

Une proposition de Permaculture monétaire est énoncée par des participants : l'objectif est de créer un soutien aux artistes via une forme de création monétaire par des collectivités associées (Région et départements) en s'appuyant sur des monnaies existantes. Cette monnaie complémentaire locale permettrait de générer des circuits courts dans les échanges du secteur professionnel artistique. La création monétaire assurerait un "revenu socle" de 500 euros / mois aux artistes, sans contrepartie et uniquement par création monétaire.

Certains services du conseil régional travaillent actuellement à une expérimentation d'un revenu de base.

**En conclusion de ces analyses :**

*Il est demandé un conditionnement des subventions au respect du droit de présentation*

*Il faut veiller à ce qu'une part significative des budgets artistiques et culturels, en pourcentage, soit affectée à la création*

**6 — Comment sécuriser le parcours de l'artiste par rapport à la diversité de ses revenus ?**

La création d'emplois associatifs au profit des artistes permet à ces derniers de se constituer des réseaux, une reconnaissance, de se placer dans une dynamique, et leur donne droit au chômage.

Les contrats aidés sur la longue durée et à temps plein (voir l'aide à l'emploi associatif en ex-Limousin) permettent de valider la formation initiale et de valoriser l'expérience. Le modèle des emplois jeunes (sur 5 ans et 35h / semaine) a montré son efficacité et son caractère structurant, propice à la pérennisation des emplois.

**Propositions prospectives**

- La création d'un fonds alimenté par le mécénat de manière organisée et coordonnée, en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie, permettrait de relancer le lien entre les artistes et les entreprises.
- Généraliser l'intermittence artistique en tenant compte du revenu en équivalent heure et des activités annexes.
- Redistribuer les taxes, par exemple sur le tourisme, vers un revenu des artistes (voir synthèse du chantier du 02.02.17)

**7 — De meilleures conditions de travail : s'organiser pour travailler, seul ou à plusieurs ?**

Les expériences de collectifs sont porteuses d'autonomie individuelle et de solidarité. Elles permettent d'échanger certains savoirs, d'atténuer le poids de la concurrence entre les artistes, et

de mutualiser certaines dépenses qui sont communes à toute activité.

Afin de maîtriser le devenir de leurs oeuvres, il est conseillé aux artistes-auteurs de se constituer, comme dans le champ cinématographique, en tant que producteur ou co-producteur de leur oeuvre.

Les espaces partagés permettent une porosité des relations et une ouverture à d'autres pratiques entre les acteurs. Ils sont à lier à la dynamique des tiers-lieux, dont l'objectif est de créer une forme d'attraction en générant un programme associé et géré par une communauté artistique. Attention néanmoins à l'effet de regroupement, qui peut être clivant par rapport aux populations.

En parallèle des espaces de co-working favorisant l'attractivité (et pas seulement la production), il serait bénéfique de développer la création d'environnements dans le champ de l'économie sociale et solidaire, qui sont producteurs de valeurs monétaires et non-monétaires. La création d'environnement poreux entre acteurs des arts visuels permet de valoriser "l'informel", qui favorise la circulation de l'information et encourage la créativité.

**Il est nécessaire de financer des dispositifs qui vont essaimer et infuser :**

- Favoriser les processus de coopération entre acteurs et la circulation des projets des artistes.
- Générer de nouvelles pratiques curatoriales.
- Créer des espaces partagés pour sortir de l'isolement, produire ensemble et générer de la mutualisation de moyens, de l'accompagnement, de l'aide à la diffusion.
- Ne pas oublier l'implantation de ces espaces en milieu rural notamment.

Mutualisation de compétences et structuration économique à valoriser :

La mise en commun des moyens de production et la mutualisation des compétences entre artistes sont à valoriser, en prenant l'exemple des Prestations Technologiques Réseau (PTR) mises en place par les Chambres de commerce et d'industrie.

Il faut aller vers une reconnaissance de l'artiste et des structures en tant qu'acteurs économiques

et faciliter la structuration juridique. Un catalogue des compétences (à identifier précisément) pourrait être réalisé. Il est à noter que ce système économique fonctionne bien au-delà du champ de l'art contemporain.

**Les réseaux peuvent jouer un rôle dans :**

- l'accompagnement des projets des artistes sur le territoire.
- la création d'un fonds de garanti pour les logements, associé avec une mutuelle ou une banque.
- la sortie de l'isolement, le développement d'échanges avec les autres artistes, et la co-pro-

duction (ateliers d'artistes et outils mis en commun).

- le compagnonnage (mais pour qui? combien de temps? qui sélectionne? comment? sur quels critères?).

**Les ateliers logements**

Proposition : accompagner l'accession des artistes aux logements grâce à la création d'un fonds de garantie, porté avec les bailleurs sociaux par les communes et les agglomérations d'une part, la Région et l'État d'autre part.

Inventer l'A.L.M. : l'Atelier à Loyer Modéré!



# Renforcer la formation des artistes par la coopération de l'ensemble des acteurs des arts visuels

**Par**  
**Christine Graval**

Coordinatrice de Consortium Coopérative

**Blaise Mercier**

Directeur de la Fabrique Pola

**Irwin Marchal**

Artiste

## 1 — Comment améliorer la professionnalisation des étudiants ?

On constate que les écoles d'art s'ouvrent de plus en plus à la professionnalisation de leurs étudiants. Sur 100 élèves, 5 seront artistes. Une grande partie des autres diplômés trouvera un travail dans des structures culturelles, l'enseignement, la critique d'art ou les métiers périphériques.

### Dans ce cadre, il paraît nécessaire :

- de renforcer les liens entre écoles d'art et universités
- d'améliorer l'accès à la mobilité des étudiants à tous les niveaux
- de former les étudiants à l'environnement socio-économique des métiers de la création.

Professionaliser, c'est développer l'autonomie des futurs artistes, « leur apprendre à apprendre », leur permettre de développer une stratégie propre. Il est nécessaire d'intégrer cette « culture » et cette « attitude » de fonctionnement dès le début des cursus.

### Dans ce sens, il faut :

- leur faciliter la mise en lien avec les professionnels, leur donner à connaître une « géographie » des acteurs, fonctions et métiers

- développer leur outillage technique et organisationnel
- favoriser un parcours en « immersion »
- donner les moyens de développer leurs propres stratégies, dans la perspective du développement de leurs propres projets.

### En outre, il est nécessaire de renforcer leurs compétences juridiques et fiscales :

- en faisant intervenir auprès d'eux des correspondants formés (URSSAF, Pôle emploi, etc.)
- en les associant sur l'ensemble de la durée de leur cursus à des acteurs professionnels « tuteurs/parrains » sur le montage de projet.

## 2 — Comment développer l'accompagnement des diplômés et jeunes professionnels ?

Le développement de projets concrets s'appuyant sur les ressources et acteurs du territoire, post-diplômes professionnalisant, incubateurs, dispositifs de recherche, etc. est plébiscité. Il serait donc nécessaire de mettre en réseau écoles, acteurs professionnels des territoires et tissu socio-économique.

### Doit être renforcé et systématisé :

- la bonne maîtrise des outils juridiques et fiscaux permettant la mise en oeuvre d'une activité économique
- le développement de projets sur le mode « travaux pratiques »
- la connaissance de la méthodologie de travail, par l'élaboration d'un guide pour le démarrage de l'activité
- la création et le développement, pour le jeune

artiste, d'un réseau professionnel plus large que celui créé à l'école, et notamment d'un réseau de la même génération que lui, avec lequel il « grandira » et développera son activité.

Dans tous les cas, il est nécessaire de clarifier le statut du jeune professionnel : en formation ? en insertion ?

Est souhaité un dispositif d'accompagnement des jeunes diplômés / jeunes artistes pour favoriser leur professionnalisation par le développement de bourses, l'aide au logement et l'accès à des ateliers. Se pose en outre la question des artistes émergents en dehors des cursus traditionnels.

Il existe des dispositifs d'accompagnement et de tutorat à destination des artistes bénéficiaires du RSA ou demandeur d'emploi, tels que ceux portés par le Conseil Départemental de la Gironde. Ces dispositifs peuvent-ils être étendus aux autres départements, en coordination à l'échelle régionale ?

Il serait intéressant qu'existe un observatoire de la trajectoire des diplômés à 10 ans.

### 3 — Comment développer la formation continue ?

L'offre de formation professionnelle régionale (mais aussi nationale) est encore faible et peu adaptée aux arts visuels, sauf pour des formations spécifiquement techniques.

Pour former l'artiste, il faut l'accompagner dans le développement de son projet de création personnelle, favoriser la mise en œuvre de projets en commun.

L'important est de construire des formations « parcours », de favoriser le tutorat et l'immersion dans un environnement de pairs. Cette immersion doit exister dans des lieux mais aussi dans une logique de mobilité de l'artiste sur le territoire, ancré dans les réseaux.

L'importance de la mobilité (physique et numérique) est répétée à plusieurs reprises.

Au delà des formations techniques et des savoir-faire, plus facilement identifiables, ce sont les formations plus stratégiques qui importent : aux réseaux, au développement d'un regard critique sur son propre travail (par un commissaire

par exemple), à l'interdisciplinarité. Il faut favoriser les échanges d'expériences avec des artistes confirmés.

Sont cités les dispositifs du Conseil Départemental de la Gironde (RSA, et demandeurs d'emploi) ou les formations agréés par l'AFDAS pour les artistes en activité, des Usines Nouvelles, de la Fabrique Pola, de l'EESI.

Il est nécessaire de faire reconnaître cette offre de formation professionnelle par la Région, dont le dispositif est assez contraignant (dépendance aux appels d'offre). Comment qualifier cette formation ? Comment l'inscrire dans le Droit Individuel à la Formation (DIF) ?

Il est nécessaire que ces formations et ces dispositifs d'accompagnement soient ancrés dans les territoires et les pratiques professionnelles des acteurs. Ne pas penser « opérateur global » déconnecté des réalités du terrain mais un ensemble de lieux avec des compétences, des réseaux, et un regroupement de professionnels.

Il s'agit de favoriser un maillage qui valorise la diversité des acteurs et des contenus qu'ils offrent, utiliser cette diversité et cette complémentarité des territoires.

Pour transmettre ces savoir-faire, il faut s'appuyer sur les artistes comme formateurs. Ils ont les connaissances techniques, stratégiques et des réseaux qu'ils peuvent mobiliser sur leurs territoires. Favoriser la formation par les professionnels et notamment les artistes c'est aussi participer de leur stratégie de pluriactivité et de la diversification de leurs revenus. C'est donc participer au développement socio-économique de la filière des arts visuels tout entière.

# Permettre le partage de l'information et des ressources

**Par**  
**Sophie Brossais**

Directrice du Centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars

**Pascale Gadon**

Artiste

## Rappel

**Lors de l'Atelier fédérateur #1, qui a lancé l'axe de travail sur « la place de l'artiste », nous avons noté, que « l'artiste réinvente son écosystème à chaque projet ». Il s'agissait donc de poursuivre cette réflexion en imaginant différentes formes d'interactions pouvant conduire à mutualiser, partager l'information et les ressources.**

## 1 — La mutualisation : une question d'échelles et de modalités

**Trois idées différentes, pouvant se compléter, ont été proposées :**

- Une structure mixte à deux niveaux d'interactions : régionale avec une plate-forme numérique d'échange et de partage ; départementale, dans un rapport de proximité, pour préserver le contact concret avec les artistes et tous les acteurs concernés d'un territoire donné.
- Structurer l'existant pour porter la gestion d'une plate-forme de ressources et d'informations, par le biais des agences culturelles départementales et régionales (en sachant qu'elles n'existent pas dans tous les départements et qu'elles ne travaillent pas actuellement pour le champ des arts visuels).
- Développer des mutualisations « ad hoc », à partir de la réalité des projets artistiques. Les acteurs portent donc eux-mêmes la mutualisation. Ex : les animateurs de Pays et les animateurs culturels des lycées.

## 2 — La mutualisation dans sa réalité physique : comment poursuivre les rencontres ?

**Trois types de propositions ont été émises.**

- Des rencontres à visées réflexives et participatives

Un lieu quel qu'il soit (collectif d'artistes, centre d'art...) pourrait inviter, autour d'une question ou d'une thématique, des intervenants ainsi que des personnes de secteurs connexes, pour débattre et trouver ensemble des solutions aux questions posées.

Ces rencontres seraient organisées de manière tournante dans les 12 départements, à un rythme à définir, elles seraient co-organisées avec des artistes, des structures, des institutions, des collectivités. La présence d'élus de tous les échelons territoriaux est soulignée comme étant essentielle. Ex : l'université buissonnière organisée par la Fédération Nationale des arts de la rue et, à Montpellier, les Zones Artistiques Temporaires.

- Des rencontres pour créer

Il s'agit de mettre l'artiste au cœur des rencontres. Ce sont des propositions artistiques qui généreraient les formes de la rencontre, avec présentation des artistes du territoire. Un point est soulevé sur la nécessité de la présence de l'artiste dans les instances de décisions : jury, comité de sélection, organisation des rencontres.

- Des rencontres à des fins de communication

Il s'agirait de rencontres annuelles, dans chacune des anciennes Régions, entre artistes, structures mais aussi entreprises, etc. Ces rencontres seraient organisées par les réseaux territoriaux, avec des artistes, dans le but de mieux se connaître.

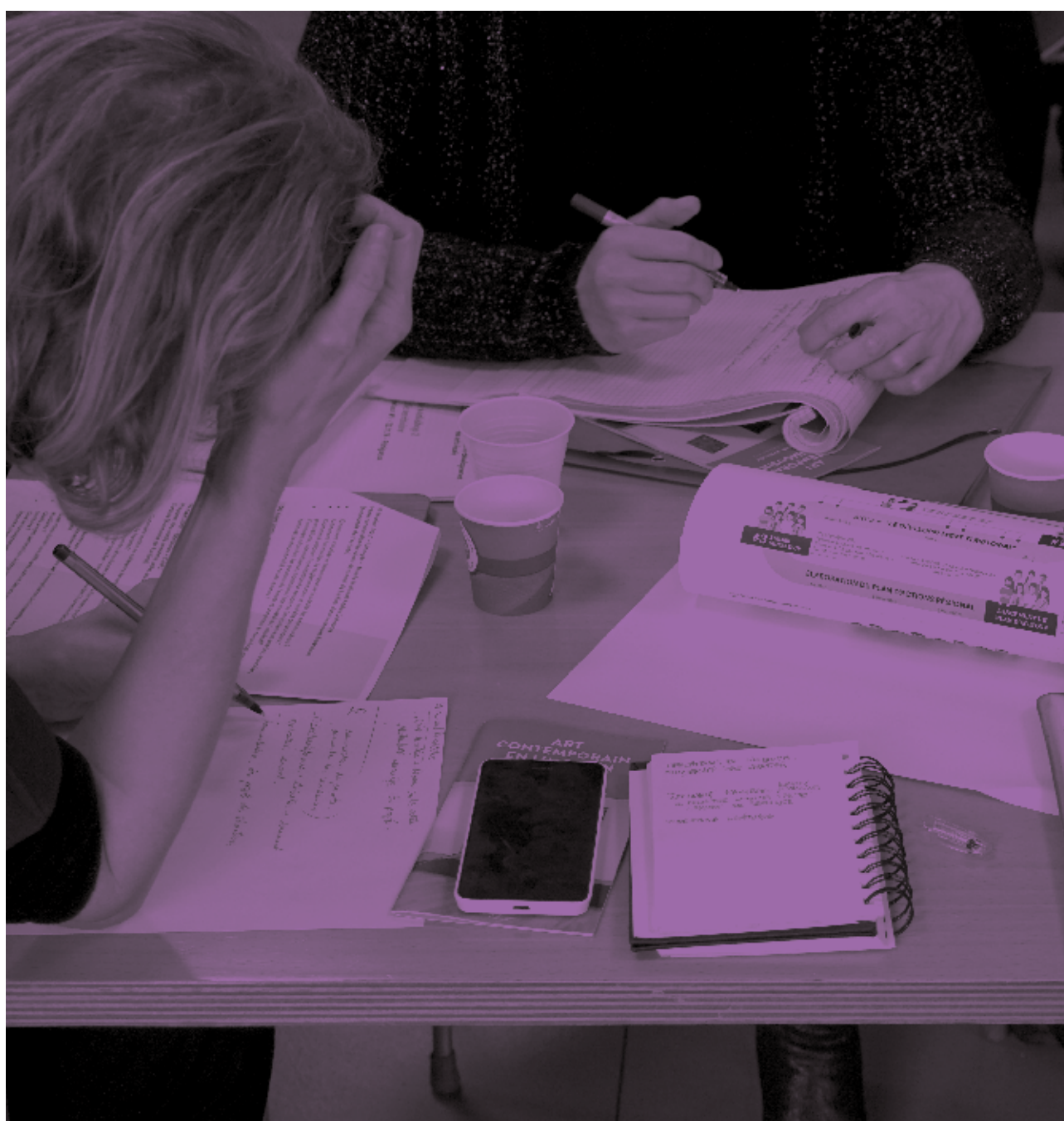


### 3 — La mutualisation dans sa dimension numérique

Les ressources existent, comme cela l'a été dit durant les réunions de concertation, il s'agit de les identifier et de créer une plateforme qui pourrait mettre à disposition des structures, des artistes, des collectivités, les différentes informations. Ce peut être un annuaire, une cartographie, un répertoire, un agenda, un catalogue des appels à projets qui ne doit pas reproduire mais bien valoriser des supports déjà créés par d'autres entités (CIPAC, FRAAP, Art Flox, Documents d'Artistes, Culture

en Limousin, Géoculture...).

Se pose la question de comment mettre en œuvre, financer et faire fonctionner cette plateforme. Le développement de cette plateforme est-il une dépense prioritaire ? Quelles sont ses besoins en ressources humaines ? Quelle est sa gouvernance ? Tout est ouvert, ce sont des questions qui ont été posées, mais cette plateforme compléterait les rencontres physiques évoquées plus haut.



# Équité / égalité territoriale : comment la mettre en place ?

## Par

**Catherine Texier**

Co-directrice du FRAC- Artothèque du Limousin

## Préambule

Pour cette synthèse le mot équité est laissé de côté au profit du mot égalité, qui est un principe républicain et qui semble plus juste pour parler de ce qui nous préoccupe. Dans cette synthèse reviennent des éléments qui ont déjà été formulés dans les trois précédentes interventions, et qui de fait déterminent des priorités estimées comme étant absolues pour notre secteur.

Ce travail mené ensemble se fait dans le cadre d'un secteur où les artistes n'ont pas de statuts et où il n'existe pas de branche professionnelle. Ce sont deux données essentielles qu'il ne faut pas perdre de vue et prendre en compte.

Il ne s'agit pas d'inventer un outil fantasmagique et illusoire, une sorte de couteau suisse magique, qui ne correspondrait pas aux réalités du secteur des arts visuels. Il nous faut réfléchir sur un mode extensif et non intensif, en créant un tissu suffisamment solide et dense pour que chaque artiste, chaque acteur des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine puisse avoir accès en tout point du territoire aux informations, aux soutiens et aux expertises nécessaires à la mise en place et au développement de son activité.

## 1 — Les dispositifs structurants et professionnalisants à développer

→ La publication d'un cadre réglementaire reprenant les fondamentaux du Code de la Propriété Intellectuelle et établissant un barème de rémunération de l'artiste régulièrement mis à jour.

- Conditionner l'attribution des subventions publiques à l'application de ce cadre réglementaire
- La diffusion d'un vademecum des bonnes pratiques
- La mise en place de nouvelles collaborations, de mutualisations et l'identification des manques, pour la création de points relais sur l'ensemble du territoire pour :
  - des conseils juridiques et fiscaux
  - la diffusion des informations des appels à projet
  - le soutien à la création de dossier (1%, bourses...)
  - la diffusion des informations relatives aux acteurs de la production et de la diffusion
  - la diffusion des informations relatives à l'exercice de l'activité (ateliers logements par exemple)
  - l'accès aux équipements et aux matériaux mutualisés
  - les expertises techniques (soutien à la création, identification de professionnels, filière de production)
- Constituer un réseau de référents arts visuels dans les administrations « névralgiques » : Pôle-Emploi, URSSAF, administration fiscale, CAF (égalité d'accès aux minimas sociaux).

On peut imaginer que ces points relais puissent être également dirigés vers le soutien aux collectivités réalisant des programmations arts visuels.

## 2 — Les dispositifs de soutien à la création à développer

- Dans les écoles d'art : examen et extension des dispositifs de mobilité
- Pour la mobilité de l'artiste : mise à plat des anciens dispositifs d'aide à la mobilité internationale avec

une extension à l'ensemble du territoire et création d'une carte transport

- Le renforcement et la mise en réseau de tous les dispositifs de résidences par des jumelages avec les réseaux nationaux et internationaux (double flux)
- De nouvelles coopérations entre les acteurs : écoles, diffuseurs, producteurs, recherche : pour faire évoluer les modèles actuels et valoriser

les collaborations vertueuses afin de favoriser la porosité entre tous et rendre plus facile le « parcours de l'artiste »

- Multiplier les temps de rencontre : « se rencontrer pour se présenter » en poursuivant le principe de journées « workshop » mêlant artistes, collectivités, diffuseurs.



## Interventions des participants dans la salle

### Gilles Fromonteil

#### Artiste

Les échanges sont intéressants, avec des avancées notamment sur le droit de présentation publique, et avec un certain nombre de choses pas très justes, ce qui permettra d'y revenir. Le SNAP CGT se bat depuis 35 ans pour ces droits et édite un guide de l'artiste plasticien à 15 € (fiscalité, honoraires, régimes sociaux, bourses...). Ce travail étant fait depuis près de 10 ans, on ne part donc pas de rien.

Si cette grande Région, dont l'inconvénient est qu'elle est grande, veut marquer l'histoire et que cet inconvénient devienne un avantage, il va falloir qu'elle ait un discours, une vision, des propositions.

Je propose trois propositions pour le Sodavi :

→ Un préambule fort qui proclame que notre ennemi, c'est la finance. Beaucoup d'idées ont été développées, mais il faut aller chercher l'argent là où il est, et c'est un problème politique que la Région peut prendre en charge.

→ Des instances de conseil et le partage des pouvoirs dans tous les lieux, toutes les structures. Ce conseil serait constitué pour moitié de représentants d'artistes et de professionnels de la culture ; pour les questions sociales, de

deux tiers des organisations professionnelles et d'un tiers des représentants de l'État.

→ Lorsqu'on aura été chercher l'argent chez Bernard Arnaud, François Pinault, Google et Vinci, on va pouvoir enfin payer les artistes mais aussi le personnel qui travaille dans les centres d'art, etc... avec des statuts corrects. Cette question est liée à l'argent et au budget. C'est un choix politique.

Le SNAP CGT n'est pas la seule organisation, il faut que les artistes se fédèrent et se rassemblent dans des organisations sérieuses qui ont un lien avec l'histoire de nos questions.

### Jean-Paul Thibeau

#### Artiste

L'initiative du Sodavi est précieuse car c'est très rare de pouvoir rassembler autant de gens, et l'on vous remercie pour la manière dont sont réalisés les comptes rendus. Cependant, ce qui forme un artiste, c'est son rapport au temps. En précipitant les temps de parole et les temps d'atelier, on rate ce que l'on entend par concertation, par collaboration et l'on réalise un zapping dans lequel on recueille, on collecte des idées. Si l'on doit poursuivre et développer concrètement des projets ensemble, gagnons le

temps car le temps c'est vraiment ce qui fait notre résistance à ces précipitations dans lesquels on nous plonge systématiquement. Prenons et partageons ce temps.

### Arnaud Cohen

#### Artiste

Comme la liberté et l'égalité doivent aller ensemble, de la même façon pour les artistes il y a la question des ressources et de la visibilité. La visibilité apporte des ressources et ne doit donc pas être négligée. Parmi les outils de visibilité qui existent déjà, il y a Documents d'Artistes. Si vous n'y êtes pas, vous n'existez tout simplement pas. Je suis horrifié par le fait que Documents d'Artistes ne dispose pas de moyens permettant de faire entrer plus de quelques artistes par an.

D'autre part, il y a des centres d'art contemporain qui ne montrent pas que de l'art contemporain et dont on pourrait même dire qu'ils montrent minoritairement de l'art contemporain. Un second problème est que les artistes régionaux y sont parfois très peu représentés. Il serait possible d'exiger de la discrimination positive, afin que les artistes régionaux soient dans un certain pourcentage représentés. Bien sûr il n'y a pas d'un côté les artistes régionaux

et de l'autre des artistes internationaux ou d'autres régions. L'important est de profiter du capital symbolique des artistes que l'on fait venir de l'extérieur, et que les artistes régionaux soient montrés à égalité et en même temps.

Cette nouvelle région est énorme, elle est même beaucoup plus grande que certains États européens. Ces États, pour gagner en légitimité, se servent de leurs artistes pour leur promotion. Ils ont des espaces plus ou moins grands dans les grandes capitales européennes dans lesquelles ils présentent et montrent le travail de leurs artistes. Ce système fait parler d'eux, cela les fait exister. La région a tout intérêt à investir dans des espaces supplémentaires à Paris et dans d'autres capitales européennes et, si elle en a les moyens, être présente ailleurs. La visibilité, ne l'oubliez pas, c'est ce qui nous permettra d'exister et de gagner notre vie.

### Réponse de Catherine Texier,

pour les rapporteurs du Sodavi

Sur la question de la visibilité, peut-être que ce ne fut pas assez exprimé dans les synthèses mais il y a deux éléments de réponse :

- d'une part, nous avons pris connaissance ce matin en même temps que vous des résultats de l'enquête, dont on voit que la question de la visibilité, peut-être de façon plus forte que dans les Chantiers thématiques, arrive très haut placée dans l'échelle de priorité des artistes ;
- d'autre part, la constitution d'un réseau fait partie de ces éléments de visibilité primordiaux pour que les artistes existent et vivent de leur travail. Lors de l'évocation du parcours de l'artiste, c'est bien de cela dont on parle. Beaucoup d'acteurs culturels présents s'engagent dans cette réflexion, mais cela ne vaut que si une chaîne de collaborations solidaires se construit entre un FRAC, un centre d'art, une école, à plusieurs écoles en même temps, etc.

Sur la question du temps : le temps du Sodavi ne doit pas être trop long sinon il sera impossible d'en tirer des éléments concrets. Nécessairement, il est construit et développé dans une forme de frustration parce qu'il y a le désir de pousser la réflexion intellectuelle plus loin, sur des sujets éminemment importants pour nous tous. Il faut aller vite aujourd'hui pour faire mieux ensuite, avec des temps de rencontre permettant d'examiner, par exemple, ce qu'est concrètement la mobilité en école d'art ou la mobilité des acteurs de cette région. Il faut engager, dès cette fin annoncée de la première étape du dispositif en janvier 2018, l'organisation de temps de travail et de réflexions approfondis.

À propos de l'intervention de Gilles Fromont, la lecture du guide réalisé par le SNAP CGT est conseillée. Ce document est un élément précieux. Quant à l'évolution du statut de l'artiste, il va de pair avec l'évolution nécessaire des statuts des professionnels dans les structures, c'est un chantier sans doute prioritaire pour l'ensemble de notre secteur.

## Conclusion d'étape sur l'axe "la Place de l'artiste"

**Par**

**Éric Correia**

Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine délégué à  
l'économie créative, l'innovation et les droits culturels

Je remercie les maires d'Oiron et de Thouars pour leurs discours. La culture devrait toujours être une priorité dans les débats nationaux, car c'est avant tout un élément d'émancipation et d'expression. Je remercie le directeur des Affaires Culturelles, Mesdames et Monsieur les Présidents des réseaux territoriaux d'art contemporain et les membres de ces réseaux, ainsi que Mesdames et Messieurs les artistes présents ici.

C'est une très grande chance de faire ce deuxième Atelier dans ce magnifique Château d'Oiron, ce beau bâtiment des Monuments Historiques qui accueille des œuvres de grande qualité. Cela illustre à merveille ce qu'est l'art contemporain, sa capacité à nous questionner et à décaler notre regard, sa capacité à nous ravir. La Nouvelle-Aquitaine, qui n'a qu'un an, peut s'enorgueillir d'être riche d'un tel site qui sans doute n'a pas son équivalent ailleurs en France.

Suite à la présentation de la synthèse des travaux de la première phase sur la place de l'artiste, je remercie ceux qui en sont les contributeurs et salue les rapporteurs qui permettent d'avoir une vision claire de ce qui ressort de ces sept rencontres organisées entre les mois de janvier et de mars. Remerciement à la coordination du Sodavi, Nicolas Blémus et Cécile Villiers, ainsi que toutes celles et ceux qui au sein de la Région suivent cette démarche : Luc Trias, Mathilde Vialard, Ameline Drapeau, Maud Brun. Remerciement également pour le travail de l'agence A, qui a présentée les premiers résultats de l'enquête. Je veux tirer devant vous un bref bilan d'étape de ce qui ressort, aux yeux de la Région, de ce premier temps de travail du Sodavi.

La première remarque souligne la réussite de la démarche engagée ensemble. Cette réussite est visible dans le nombre de participants au Sodavi, soit plus de 150 personnes présentes aujourd'hui, comme ce fut le cas à Périgueux en novembre dernier pour le premier Atelier fédérateur. C'est aussi plus de 400 personnes différentes qui ont participé aux sept réunions de travail organisées entre janvier et mars à Bordeaux, Limoges, Poitiers et Angoulême. Petit à petit, la Région prend forme avec l'interconnaissance des opérateurs des arts visuels, qui se tisse et se construit.

La réussite de la démarche Sodavi, c'est aussi la dynamique qu'elle suscite, avec d'abord la dynamique de travail, d'animation et de regroupement qui s'est instauré entre les trois réseaux territoriaux : Cartel, Fusée et CINQ,25. Je salue à nouveau l'engagement des membres des bureaux des trois associations qui donnent beaucoup pour la réussite du Sodavi et qui inventent progressivement le modèle d'organisation du secteur, en tenant compte à la fois du nouveau cadre régional et de la nécessité de maintenir des liens de proximité. Les écoles d'arts de la Nouvelle-Aquitaine sont également pleinement entrées dans la démarche. En janvier, elles se sont regroupées au sein d'une association et un atelier Sodavi fut organisé pour traiter notamment de la question de l'insertion professionnelle des étudiants.

Enfin, les départements manifestent clairement leur volonté d'être aux côtés de l'État et de la Région en étant contributeurs du Sodavi. Ils sont des maillons indispensables pour la structuration collective des politiques culturelles, qui est une compétence partagée. En outre, en matière d'action sociale, les départements sont amenés à prendre des initiatives dans le domaine, par exemple, de l'accompagnement professionnel des artistes. Dans la deuxième phase du Soda-

vi, qui s'ouvre aujourd'hui, une journée de rencontre sera spécifiquement dédiée à cette réflexion sur le rôle particulier des départements et des collectivités.

Même s'il est encore trop tôt à ce stade pour dire ce que seront les priorités de la Région dans tout ce qui émanera du Sodavi, il me semble que quatre axes sont à creuser en vue de réponses concrètes à apporter :

- le premier axe, c'est celui de la mise en œuvre d'une plateforme numérique qui permettrait de favoriser l'accès aux ressources matérielles, aux espaces ou aux compétences à mutualiser, dans le cadre d'un partage entre tous les acteurs des arts visuels à l'échelle de la région, avec les collectivités, les structures et les artistes présents en région. C'est un chantier ambitieux qui ne pourra être réussi que sur une base collaborative, ainsi nous regarderons la contribution que la Région pourra y apporter.
- le second chantier est celui de l'accès à des espaces et des outils pluridisciplinaires permettant la rencontre entre les acteurs du monde de l'art visuel et les professionnels des autres domaines de l'économie créative. Il existe un enjeu fort en termes d'aménagement du territoire régional, et nous devons nous engager en la faveur de l'existence et du développement de ces lieux.
- le troisième chantier concerne la structuration d'une offre sociale, juridique des artistes, accessible sur l'ensemble du territoire. Il existe un enjeu de dialogue entre institutions avec l'État, la Région, les Départements, mais aussi avec la Maison des artistes, Pôle Emploi, l'AFDAS...
- et le quatrième chantier est sur les modules de professionnalisation, à destination des jeunes artistes mais aussi de tous ceux qui ressentent un besoin, quel que soit leur âge. Les artistes doivent au sortir de l'école construire leur carrière, leur insertion professionnelle, mais aussi pouvoir se placer dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

Sur chacun de ces chantiers, l'engagement précis de la Région se construira sur la base de trois principes : la cohérence, l'équité, et la contractualisation. Cohé-

rence dans le sens où il ne s'agit pas de s'éparpiller. Comme pour toutes ces politiques, la Région fera le choix de concentrer ses efforts sur un petit nombre de mesures et de dispositifs ciblés qui paraîtront former un tout. Cela renvoie aussi à la nécessité d'une bonne coordination aux différents niveaux des collectivités publiques, et à une coordination entre les politiques culturelles et les autres politiques publiques : le développement économique, la formation, l'aménagement du territoire. Équité car les politiques publiques se doivent d'être sélectives, elles ne peuvent tout aider, tout accompagner, elles doivent donc choisir sur des critères de qualité des projets d'intérêt public. Cette sélectivité doit s'appuyer d'une part sur la transparence et sur le respect de l'équilibre territorial. Notre territoire régional est vaste et les politiques régionales doivent en tenir compte. Enfin, la contractualisation. De la même manière que la Région a conclu avec l'État et les opérateurs des contrats de filières dans les domaines du livre, du cinéma et des musiques actuelles, elle souhaite encadrer ses interventions dans le domaine des arts visuels, autant que possible, au travers d'un texte contractuel croisant l'ensemble des enjeux d'un secteur définissant des objectifs et précisant des modalités d'intervention publique. Le travail conduit au sein du Sodavi est préparatoire à ce texte. Il faudra à partir de 2018 lui donner corps.

Je vous remercie.



## Synthèse des workshops de l'axe "Développement territorial"

**Les trois workshops qui ont eu lieu l'après-midi du 6 avril 2017 à Oiron ont permis de faire émerger collectivement les problématiques fortes sur lesquelles la réflexion collective sera portée de mai à juillet 2017 concernant l'axe "Développement territorial".**

La méthode d'animation utilisée, favorisant le travail en petits groupes puis des temps de restitution et d'échanges en plénière (150 personnes), a facilité la participation de l'ensemble des personnes présentes : artistes, représentants de structures et de collectivités. Chaque workshop s'est ouvert sur deux témoignages d'artistes, afin de rendre concrets les pistes proposées : l'économie de l'artiste, la relation entre l'artiste et le territoire, l'intégration de l'artiste dans un écosystème professionnel et créatif.



# Workshop 1

## Le développement intra-secteur

Co-animateurs

**Claire Jacquet**

directrice du FRAC Aquitaine

**Christophe Givois**

Directeur de la Métiève

**Fabian Gental**

Artiste plasticien

### Formulation de départ du thème du workshop

Le développement intra-secteur. Comment développer le secteur des arts visuels à toutes les échelles du territoire? Comment faire émerger une scène artistique régionale? Comment structurer une filière des arts visuels?

**La réflexion de ce workshop s'est faite en trois temps**

#### 1 — La notion de filière

La notion de filière a été proposée comme pouvant se penser à la manière d'un outil visant à structurer le champ des arts visuels pour le faire mieux fonctionner, avec des rouages et des courroies d'entraînement apportant davantage de fluidité. Sa mise en oeuvre serait à penser à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette structuration permettrait notamment aux artistes, depuis leur sortie des écoles d'art jusqu'à l'acquisition de leurs oeuvres par des musées, des FRAC ou des collectionneurs, de vivre de leur art et de mieux faire respecter leurs droits.

**Plutôt que de réfléchir à partir du mot filière, les participants du workshop ont préféré se référer :**

→ aux figures du cercle et de la spirale qui rendent mieux compte d'une dynamique au sein d'un écosystème associant de manière complexe l'ensemble des acteurs qui convergent autour de

l'activité de l'artiste, sans oublier la recherche, la formation, la diffusion, la médiation, etc.

→ à la notion de parcours, un parcours en constante évolution avec des acteurs qui le sont tout autant ; A été évoquée la question de savoir comment on entre dans ce secteur, ainsi que celle de la formation continue.

#### 2 — Le rapport aux autres secteurs du champ culturel

→ Comment décloisonner les dispositifs d'aides publiques afin de tenir compte du fait que beaucoup de projets sont inter-secteurs, transdisciplinaires, et ne peuvent pas bénéficier d'aides souvent trop spécifiques?

→ Peut-on créer un fond d'expérimentation pour les formes hors cases, inclassables?

→ En dehors des dispositifs d'aides, comment favoriser la création d'oeuvres et de projets de ce genre? Comment aider artistes et structures à développer ces projets en lien avec les autres secteurs de la création?

→ Comment valoriser les créations trans/pluri-disciplinaires?

→ Peut-on s'inspirer des autres filières de la création? Sont-elles des modèles applicables au champ des arts visuels?

#### 3 — Les différentes échelles territoriales

→ Comment favoriser la mobilité des acteurs à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine? Quels outils développer?

→ Comment mieux aider les artistes présents en région sans faire la promotion d'un « art régional »? Comment créer une synergie entre artistes régionaux et internationaux? Comment profiter du capital symbolique d'un artiste étranger lorsqu'on est un artiste de la région?

# Workshop 2

## Le développement de connexions entre les arts visuels et les autres secteurs du développement territorial

*Ce workshop ayant fait l'objet de très nombreuses inscriptions, les participants ont été répartis en deux groupes.*

Co-animateurs groupe 1

**Pauline Male**

Responsable opérationnelle du CRAFT

**Sophie Vincent**

Artiste plasticienne

**James Chaigneaud**

Directeur de Rurart

Co-animateurs groupe 2

**Marianne Lanavère**

Directrice du Centre international d'art et du paysage de Vassivière

**Élodie Goux**

Coordinatrice de Documents d'artistes

Nouvelle-Aquitaine

**Jean Bonichon**

Artiste plasticien

### Formulation de départ du thème du workshop

Le développement de connexions entre les arts visuels et les autres secteurs du développement territorial - économie, tourisme, éducation, enseignement supérieur et recherche, logement, transport...

**Trois pistes de travail ont été proposées pour travailler sur ce thème**

**1 — Comment réinventer les relations entre recherche, création et transmission, sans perdre de vue les enjeux d'enseignement et d'éducation**

**Les pistes de travail suivantes ont été collectivement identifiées :**

- Comment créer des passerelles entre secteurs?
- Comment développer les projets art-science?
- Comment mieux faire reconnaître l'artiste en tant que chercheur?
- Comment valoriser et transmettre le processus de création (les protocoles de l'artiste) en tant que tel?
- Comment maintenir un équilibre entre création artistique (recherche) et intervention auprès du public (médiation)?
- Comment développer la résidence de création, en lien avec les lieux de diffusion et de transmission pédagogique mais aussi les creative commons?

**2 — Comment développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire?**

- Comment créer des ponts entre industrie, entreprise et arts visuels? Quels dispositifs, intermédiaires, moyens de communication, rencontres pour favoriser l'interconnaissance? Les relations à établir doivent être fondées sur un partage des valeurs : une éthique, une bienveillance, une coopération, allant au-delà du mécénat et de l'industrie créative tout en évitant l'instrumentalisation de l'artiste.

- Comment imaginer des partenariats avec pour notion centrale celle de l'innovation, susceptible d'établir le lien entre acteurs de la création artistique et ceux de l'économie ?
- Comment valoriser l'intelligence de l'artiste au moyen de l'entreprise? Les artistes apportent leur créativité au monde économique, mais il faut aussi susciter l'inverse.

### 3 — Comment faire en sorte que la création contribue à l'attractivité du territoire ?

- Comment former et sensibiliser les élus, les médias et les acteurs du tourisme ?
- Comment faire pour oeuvrer au croisement de ces secteurs et de ces publics ?
- Comment mettre en lien les professionnels du tourisme et les acteurs des arts visuels ?
- Dans quelle mesure la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État sont-ils prêts à assurer une politique de croisements entre les secteurs ?



# Workshop 3

## Arts visuels et citoyenneté

Co-animateurs

**Marie-Anne Chambost**

Responsable de Pointdefuite

**Alexandre Bohn**

Directeur du FRAC Poitou-Charentes

**Yves Chaudouët**

Artiste plasticien

### Formulation de départ du thème du workshop

Arts visuels et citoyenneté. Quels rôles pour les acteurs des arts visuels dans le développement du lien social? Comment favoriser les modes de participation des citoyens?

### Ce thème a été décliné en deux pistes de réflexion

#### 1 — Comment les territoires peuvent-ils s'inscrire dans une démarche expérimentale?

Les échanges ont fait apparaître une nuance qu'il est possible d'introduire dans la question sous cette forme : "comment les territoires peuvent-ils eux-mêmes générer de l'expérimentation artistique?"

Le questionnement s'est porté sur la manière dont les œuvres et les démarches artistiques engagées sur un territoire peuvent participer à la constitution de biens communs. La question de ce qu'est un territoire a amené l'idée selon laquelle une œuvre elle-même (ou une démarche artistique) peut générer son propre territoire.

#### Plusieurs pistes de travail à mener ont été collectivement identifiées :

- Comment valoriser le temps de la démarche du projet et l'expérience à vivre ensemble comme une fin en soi, et non pas seulement l'aboutissement du projet qu'est l'œuvre finalisée?
- Comment laisser le temps à des projets artistiques de s'imprégner d'un contexte territorial propre et

de diffuser leurs effets sur le territoire en question?

- Comment aménager des temps (ou du temps) pour faire connaissance, à l'échelle du territoire de l'œuvre ou de la démarche artistique? avec la polysémie de l'expression «faire connaissance» : se rencontrer, profondément et intimement, mais aussi produire de la connaissance.
- Comment aménager des espaces d'échange, de rencontre, de désir autour de l'art? Cette question est née d'une discussion autour de la notion de désir, de désir d'art, de désir de rencontre et d'échange autour des œuvres. Les notions d'espace et de temps ont été abordées.
- Par la formation et l'information aux élus et aux techniciens des collectivités territoriales, comment favoriser le portage de tels projets, dans le cadre d'une gouvernance associant les structures ressources du territoire et les artistes?

#### 2 — Dans quelle mesure un citoyen devient acteur des arts visuels?

Cette deuxième question a donné lieu à des pistes de réflexion très claires et très directes :

- Comment désacraliser l'artiste, les lieux d'art ou dédiés à l'art?
- Comment faire entrer l'art dans l'espace privé, par différents vecteurs : la collection, l'adhésion à une artothèque, les pratiques amateurs, l'accueil fait aux démarches artistiques et aux artistes eux-mêmes...
- Comment accompagner les cheminements individuels vers l'art? Cela renvoie entre autres aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle.
- Comment inclure dans le développement des projets et démarches artistiques les savoirs de tous les citoyens quels qu'ils soient, sans les hiérarchiser? Cela renvoie aux droits culturels et à leurs développements.



WHEELCHAIR

## Post scriptum : le calendrier des réunions des chantiers thématiques

**Ouvertes à tous, les réunions de chantiers thématiques sur le développement territorial se déroulent de mai à juillet à Angoulême, Limoges, Bordeaux, Pau, Poitiers et Bayonne, suivant le calendrier suivant :**

**5 mai 2017**

**Angoulême – FRAC Poitou-Charentes**

Reconnaître les désirs d'art des citoyens  
*[problématique issue du workshop arts visuels et citoyenneté]*

**11 mai 2017**

**Limoges – Hôtel de Région**

Favoriser le droit à l'expérimentation, pour et avec les citoyens, dans les territoires  
*[arts visuels et citoyenneté]*

**18 mai 2017**

**Bordeaux – Fabrique Pola**

Structurer le secteur des arts visuels aux différentes échelles territoriales, du local à l'international  
*[structuration et relations avec les secteurs culturels et artistiques]*

**30 mai 2017**

**Pau – Le Bel Ordinaire**

Développer les arts visuels dans leurs croisements avec les autres disciplines artistiques  
*[structuration et relations avec les secteurs culturels et artistiques]*

**9 juin 2017**

**Poitiers – Le Lieu Multiple, Espace Mendès France**

Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des arts visuels  
*[issue des chantiers thématiques de l'axe 1 : La place de l'artiste]*

**15 juin 2017**

**Bordeaux - FRAC Aquitaine**

Créer des passerelles entre création, recherche et enseignement  
*[connexions avec les secteurs du développement territorial]*

**26 juin 2017**

**Limoges - Fondation Bernardaud**

Créer des passerelles entre les arts visuels et les acteurs économiques du territoire  
*[connexions avec les secteurs du développement territorial]*

**4 juillet 2017**

**Bayonne - École d'art de la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

Développer l'attractivité des territoires par la création de dynamiques liées au travail des artistes et des acteurs des arts visuels  
*[connexions avec les secteurs du développement territorial]*

**Les acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine se mobilisent, rejoignez le mouvement !**

[www.sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://www.sodavi-nouvelleaquitaine.org)

**Renseignements**

Nicolas Blémus

Coordinateur du Sodavi pour les réseaux  
d'art contemporain de Nouvelle-Aquitaine :

Cartel, CINQ,25 et Fusée.

→ 05 87 21 30 46

→ [coordination@cinquingtcinq.org](mailto:coordination@cinquingtcinq.org)

Cécile Villiers

Assistante à la coordination  
pour les réseaux

→ 05 87 21 30 45

→ [contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org](mailto:contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org)

En partenariat avec



CARTEL CINQ,25 *Fusée*

